

N° 72 - bimensuel - 1^{er} octobre 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication



Budget 2001

ISSN 1255 - 6270

Le budget 2001

Un budget de refondation

page 3

Lire en fête

Une véritable fête du livre et de la lecture

page 2

Portrait

David Robertson

Une passion lyonnaise

page 16



Illustration Mattotti

LIRE EN FÊTE

Les 13, 14 et 15 octobre 2000

Lire en fête est devenu au fil des ans un moment privilégié de la vie culturelle et investit les rues, les places publiques, les mairies, les cafés, les gares, les transports en commun... pour créer une véritable fête autour du livre et de la lecture. Lire devient un acte collectif, les textes sont dits ou déclamés, et pour que l'écrit soit avec éclat donné à entendre, « Lire en fête » privilégie les événements insolites.

LIRE L'EUROPE ... À PARIS

A l'occasion de la présidence par la France de l'Union européenne au deuxième semestre 2000, le Centre national du livre organise des rencontres littéraires intitulées « Lire l'Europe ». Cet événement réunira à Paris, les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 octobre, de grands écrivains des pays de l'Union européenne, d'Antonia S. Byatt (Royaume-Uni) ou Vincenzo Consolo (Italie) à Torgny Lindgren (Suède), autour des grands mythes fondateurs de la littérature européenne. Des tables rondes et des lectures seront organisées avec ces écrivains dans différents lieux culturels parisiens partenaires de ces rencontres.

MARCHÉ DE L'ÉDITION THÉÂTRALE

Les 14 et 15 octobre, sur le parvis du théâtre de l'Odéon à Paris, le marché de l'édition

théâtrale illustre la rencontre du théâtre et du livre : sous de grands chapiteaux, des maisons d'éditions, des librairies, des théâtres et des revues proposent leurs publications et leurs ouvrages sur le théâtre. C'est là un des temps forts de « A la rencontre du théâtre », événement soutenu par la DMDTS et coordonné par le CNT, qui, depuis 10 ans, lors de « Lire en Fête », sensibilise le public à l'écriture dramatique, grâce à des spectacles, des lectures, des rencontres avec des auteurs, organisés avec créativité dans un grand nombre d'institutions théâtrales sur tout le territoire.

Contact : Centre National du Théâtre
Chantal Palleau 01 44 61 85 36

« EN TRAIN DE LIRE »

82 % des voyageurs lisent dans les trains. Le samedi 14 octobre 2000, de 11h à 18h, dans une quinzaine de gares en France, le public de Lire en fête est convié à rencontrer des auteurs et des illustrateurs réunis autour de diverses thématiques et animations culturelles. Les rencontres « En train de lire » mettent en scène un thème littéraire dans chaque gare :

- Bordeaux** Dessine-moi la région
- Dijon** Lettres gourmandes
- Grenoble** Mots d'amour
- Lille Flandres** Voyage en Imaginaire

- Lyon Part-Dieu** Tissage et Métissage
- Nantes** Voyage autour du monde
- Nice** Lettres méditerranéennes
- Strasbourg** Croquez les rimes
- Paris-Est** Histoires de sorcières
- Paris-Montparnasse** Les Aventuriers de la mer
- Paris-Saint-Lazare** Gare aux polars !
- En Ile de France** Lecture et écriture ont rendez-vous avec vous...

LIRE EN FÊTE SUR INTERNET

Lire en fête sur Internet rassemble les incontournables du livre et de l'Internet, sites portails en association avec des professionnels de l'édition, une télévision en ligne avec la création d'une chaîne Lire en fête TV et des artistes multimédia autour d'expériences d'écriture interactive. Retransmission de lectures, interviews en ligne, publications de textes inédits, présentation d'ateliers d'écriture, jeux, concours, forums...

Retrouvez les animations en lignes et le programme des manifestations :

<http://www.lire-en-fete.culture.fr>

N° Azur à partir du 1^{er} octobre

0 810 000 280

Centre national du livre

Hôtel d'Avejan
53, rue de Verneuil 75007 Paris
Tél : 01 49 54 68 68

Directeur de la publication : Jacques Vistel
Rédacteur en chef : Jean-Paul Ciret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01 40 15 83 65, Isabelle Assémat 01 40 15 82 95
Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, René Bouvet, Sandra Cattini, Robert Fahr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Annie Gay-Waver, Valérie Labayle, Anne Laborde, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini
Crédits photographiques : Franck Fleury, Farida Guerdjou-Brechemier
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 34 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC, Ministère de la culture et de la communication 3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>



Dossier :

Le budget 2001 pour la culture et la communication

bimensuel - 1^{er} octobre 2000 - n° 72



Michel Duffour, Catherine Tasca et Jacques Vistel lors de la présentation de budget du ministère de la culture et de la communication pour 2001 à la presse, le 20 septembre 2000, photo F. Guerdjou-Brechemier

En présentant à la presse, le 20 septembre dernier, le budget de la culture et de la communication, Catherine Tasca a déclaré que « les moyens supplémentaires dont disposera le ministère en 2001, qu'il s'agisse du volet culture ou du volet audiovisuel et presse, seront mis au service de la défense de la diversité culturelle, de l'égalité d'accès à la culture et de la décentralisation qui sont les trois objectifs majeurs que nous nous sommes fixés dès notre arrivée rue de Valois ».

LES CHIFFRES CLÉS 2001 DE LA CULTURE

16 496 MF	Budget de la culture, soit +2,6%
+ 514	Création nette d'emplois
0,994 %	Part du budget de la culture dans le budget de l'État
+ 415 MF	Mesures nouvelles par rapport à la loi de finances 2000
1 600 MF	Pour les enseignements artistiques et la formation (+3,2%)
1 580 MF	Crédits d'investissement pour les Monuments historiques
2 263 MF	Crédits d'intervention pour les spectacles vivants (+3,62%)
610,17 MF	Participation à la construction et à l'amélioration des équipements en région

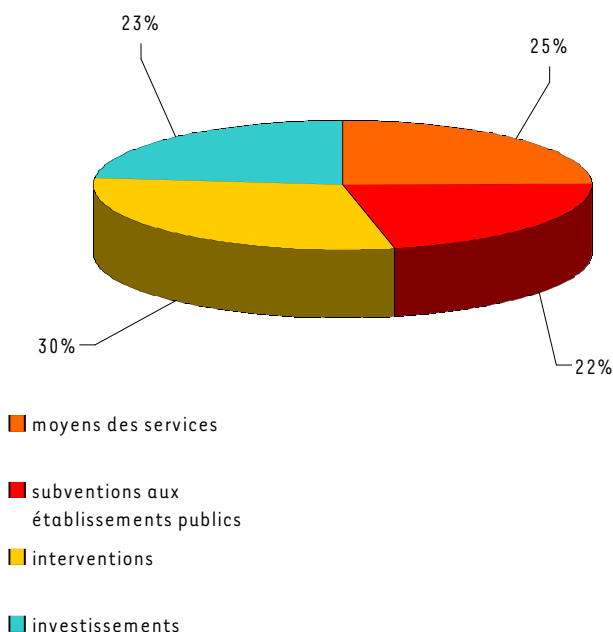
LES CHIFFRES-CLÉS 2001 DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

20 604 MF	Budget de l'audiovisuel public soit + 6,1 %
+ 2 571 MF	Mesures nouvelles par rapport à 2000
+ 0 francs	Augmentation de la redevance
- 2 MINUTES	Réduction de la durée horaire des écrans publicitaires
+ 450 MF	Mesures nouvelles pour l'amélioration des programmes de France Télévision
+ 2 119 MF	Montant du remboursement des exonérations de redevance
76 %	Parts des financements publics dans l'audiovisuel public

BUDGET 2001 CULTURE

Un budget prioritaire

structure du budget 2001

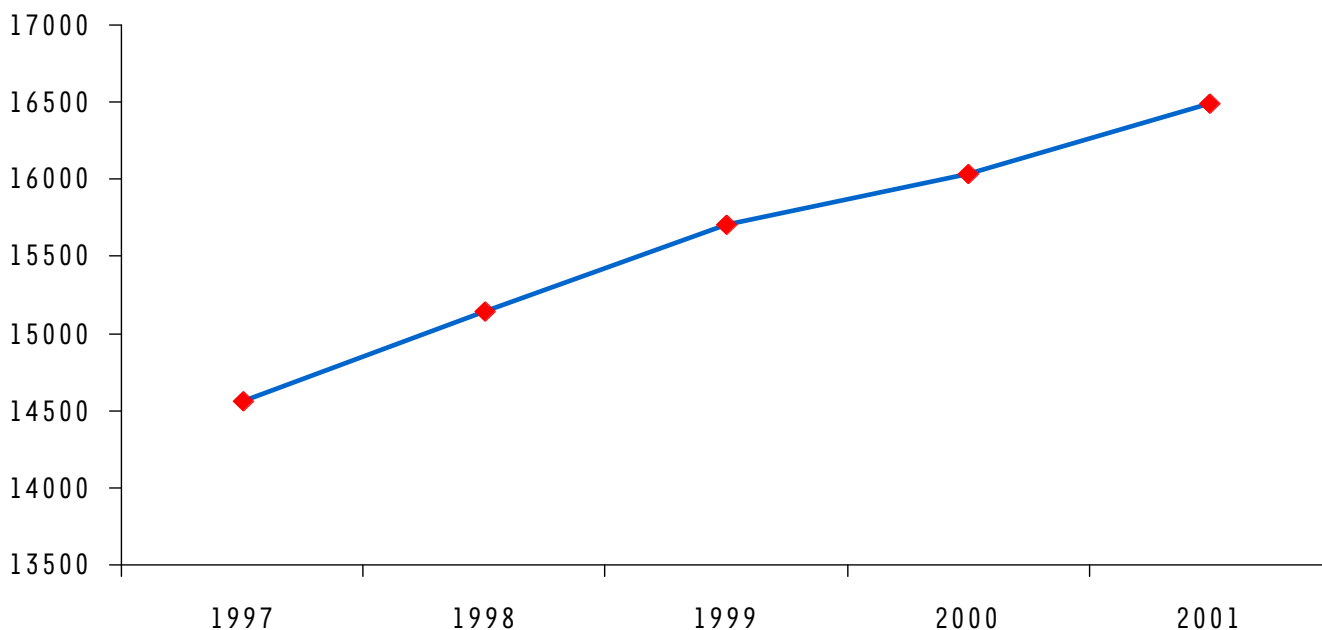


En 2001, le budget de la culture s'élèvera à 16 496 MF et représentera 0,994 % des charges nettes de l'État contre 0,98 % en 2000 (à structure 1998 inchangée du budget général de l'État).

Le budget de la culture pour 2001, premier budget préparé par Catherine Tasca et Michel Duffour, permettra de placer l'action du ministère de la culture sous un triple objectif : favoriser la diversité culturelle, renforcer l'égalité d'accès à la culture et relancer le mouvement de décentralisation culturelle.

Les crédits disponibles progressent de 415 MF, soit +2,6% par rapport à la loi de finances initiale pour 2000 (+2,1% en 2000 par rapport à la loi de finances initiale pour 1999). Cette augmentation permettra de maintenir le budget parmi les budgets prioritaires de l'État, puisque le budget général de l'État n'augmente que de 1,5%. Les crédits d'intervention (titre IV) seront accrus de plus de 140 MF. Cette augmentation permettra à la fois de consolider les mesures exceptionnelles (50 MF) obtenues au collectif de printemps 2000, de financer des augmentations inévitables (actualisation des masses salariales des institutions du spectacle vivant, des bourses sociales des étudiants des écoles d'art et des écoles d'architecture), mais aussi de dégager des marges de manœuvre (plus de 75 MF) pour financer les priorités de l'action publique en matière culturelle : soutien à la création et aux réseaux de diffusion, enseignement artistique, partenariat avec les collectivités territoriales, soutien aux lieux et aux contenus multimédia.

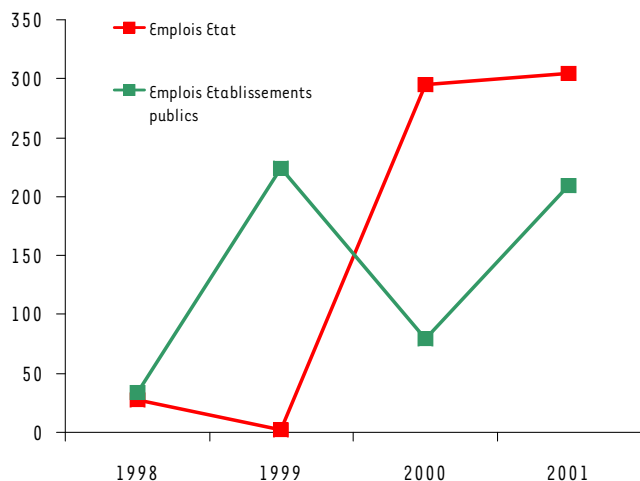
1997/2001 : Évolution du budget de la culture



STABILISATION ET CRÉATIONS D'EMPLOIS

Le budget 2001 permettra également de poursuivre la mise en œuvre des accords portant sur la résorption de l'emploi précaire, qu'il s'agisse de contrats d'État ou de contrats propres aux établissements publics. Le ministère disposera en effet, en 2001, de 514 emplois supplémentaires permettant de stabiliser 300 emplois d'État et 48 emplois d'établissements publics.

Créations d'emplois nettes (depuis 1998)



TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX

1. Promouvoir la diversité culturelle et soutenir la création

Les colloques organisés dans le cadre de la Présidence française de l'union européenne ont permis de mesurer à quel point l'objectif de la diversité culturelle était maintenant partagé par tous, mais aussi qu'il était nécessaire que l'État y consacre énergie et moyens.

Restaurer les marges artistiques

Pour assurer cette diversité, le premier moyen consiste à soutenir la création et les créateurs. La dotation exceptionnelle de 50 MF, obtenue par la ministre dans le collectif budgétaire de printemps 2000, a été conçue comme une première étape permettant de restaurer les marges de création artistique, marges qui avaient été érodées depuis plusieurs années par le poids des charges de fonctionnement. Les 80 MF de mesures nouvelles obtenues sur le titre IV pour 2001 permettront de consolider et d'accroître ce mouvement dans les institutions du spectacle vivant.

Les établissements publics du spectacle vivant se verront dotés pour leur part de subventions en forte augmentation (+6,6% dont 3% en fonctionnement et 3,6% en investissement). Les théâtres nationaux bénéficieront de mesures nouvelles destinées à conforter leur capacité de production (+13 MF en fonctionnement), en particulier le Théâtre National de Chaillot que la nouvelle direction est chargée

de transformer et d'ouvrir à la danse. Cette progression concernera également le Centre national de la danse (+7,02 MF en fonctionnement et +4,9 MF en investissement). Cet objectif passera également par un soutien à la création accrue.

De nouveaux lieux

La valorisation de la création passe également par le soutien aux nouveaux lieux de diffusion et de création comme aux disciplines nouvelles. À cet égard l'année 2001 sera marquée par plusieurs opérations importantes et novatrices.

L'année du cirque consacrera la reconnaissance faite à ce secteur de création et aux esthétiques qui s'y rattachent (9 MF) ; le centre de la jeune création au Palais de Tokyo, dont le chantier a démarré en 2000 et qui sera prochainement ouvert, bénéficiera d'une mesure nouvelle de 5 MF ; enfin, le ministère accroîtra son soutien en faveur des salons d'artistes dans leurs nouveaux lieux d'accueil à l'espace Auteuil et à la Villette. 2001 sera aussi marqué par le début du chantier de construction du musée du Quai Branly pour lequel une enveloppe de 700 MF (contre 117 MF en 2000) sera débloquée, dont 376,5 MF au titre du ministère de la culture. Par ailleurs, la subvention de fonctionnement de l'établissement passera de 15,06 MF en 2000 à 53,26 MF en 2001, cette mesure nouvelle de 38,2 MF étant répartie à parité entre le ministère chargé de la culture et le ministère chargé de l'éducation nationale.

Le soutien à la création s'exprimera également dans le domaine du multimédia. Un guichet unique sera mis en place au sein du ministère pour favoriser le soutien à la création artistique multimédia et à sa promotion. Une mesure nouvelle de 4 MF, gérée par le CNC, viendra s'ajouter aux efforts déjà consentis dans ce domaine par les différentes directions et permettra de mieux prendre en compte les projets transdisciplinaires.

Former les créateurs de demain

Les établissements publics d'enseignement supérieur bénéficieront de 27,18 MF de mesures nouvelles. Ils serviront, pour l'essentiel, à poursuivre l'équipement informatique et multimédia des écoles. À ce titre les équipements des écoles d'architecture bénéficieront d'une ligne budgétaire spécifique alors que, jusqu'ici, ils étaient financés sur le budget général de fonctionnement.

Les crédits consacrés aux enseignements artistiques progresseront de 3,2 % par rapport à 2000. Le ministère de la culture a la responsabilité d'un important réseau d'écoles d'enseignement supérieur préparant aux principaux métiers de la culture. Il s'agit des écoles d'architecture, du réseau des écoles d'art et d'établissements spécialisés comme les conservatoires nationaux. Le budget 2001 permettra d'améliorer notablement la qualité des équipements des ces écoles tout en améliorant les conditions de vie et d'études des étudiants.

En outre, le budget 2001 permettra de poursuivre la mise en œuvre des opérations liées au réaménagement de la carte scolaire de l'Île-de-France mais également de lancer les projets d'extension ou de rénovation des écoles situées en région.

Enfin, le plan social étudiant, instauré par le ministère de l'éducation nationale et mis en œuvre au ministère de la culture à la rentrée 1999 sera poursuivi. La revalorisation du montant des bourses et l'augmentation du nombre de boursiers du fait du relèvement des plafonds de ressources seront financées en 2001 par l'attribution d'une mesure nouvelle de 5,5 MF.

TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX

2. Favoriser un égal accès à la culture

Toutes les études qui sont menées actuellement montrent que les inégalités d'accès à la culture demeurent fortes dans notre pays. Il faut donc, pour les combler, continuer d'agir tant sur le plan économique que sur le plan éducatif.

Abaisser les barrières économiques

La gratuité d'accès pour les musées et monuments nationaux le premier dimanche de chaque mois sera reconduite. Cette mesure, appliquée depuis janvier 2000, connaît un grand succès populaire. On constate une augmentation de la fréquentation moyenne des musées nationaux le premier dimanche du mois - hors musée du Louvre concerné par cette mesure dès 1996 - de 67% entre 1999 et 2000 sur une période de référence allant de janvier à septembre. Cette hausse de la fréquentation concerne de façon significative un public nouveau de proximité habituellement peu concerné par la visite de ces établissements. Comme l'an passé, un soutien de 10 MF est apporté à la Réunion des musées nationaux pour compenser la perte de recettes liée à cette mesure.

Développer l'éducation artistique

Favoriser un égal accès à la culture, c'est aussi développer l'éducation artistique pour permettre à tous les jeunes d'accéder à la pratique culturelle.

18 MF de mesures nouvelles seront consacrés en 2001 à l'éducation artistique. Le nouveau dispositif relatif aux ateliers d'expression artistique, conclu avec le ministère de l'éducation nationale à la rentrée 1999, bénéficiera en 2001 d'une mesure nouvelle de 4 MF. 759 ateliers ont été mis en place durant l'année scolaire 1999-2000. Dès la rentrée 2000-2001, 1600 ateliers seront ouverts et, au cours de l'année 2001, 2500 lycées seront dotés d'ateliers d'expression artistique, soit un taux de couverture de 62,5%.

Un important effort sera également fait en faveur de la formation des personnels enseignants et des professionnels de la culture engagés dans des actions en milieu scolaire (1 MF de mesures nouvelles). Les formations dispensées dans les CEFEDM et les CFMI, maillon indispensable de la politique « musique à l'école » entamée avec le ministère de l'éducation nationale en vue de démocratiser la pratique musicale, bénéficieront de 5 MF supplémentaires. Par ailleurs, 4 MF seront consacrés à la création de services éducatifs dans les musées territoriaux, les centres d'arts et les institutions de la musique, de la danse et du théâtre.

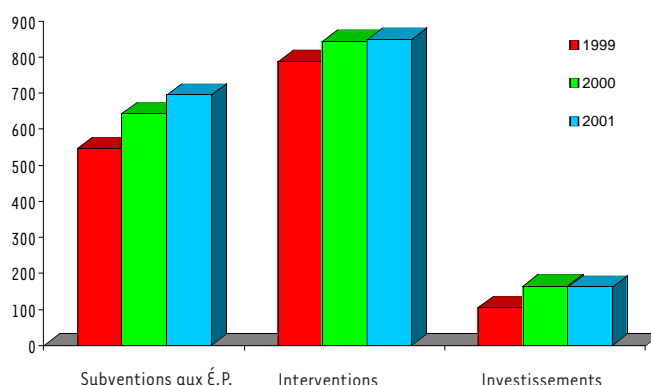
Renforcer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

La construction d'une société de l'information solidaire passe avant tout par un accès pour le plus grand nombre à ces nouveaux outils et par une meilleure prise en compte des problématiques de connexion, d'équipement et de formation dans les lieux culturels.

Aussi, permettant de constituer des pôles de référence thématique dans chaque région, le programme des Espaces Culture Multimédia (ECM) sera poursuivi quantitativement et qualitativement. 4 MF de mesures nouvelles sont prévus en 2001 à ce titre.

De plus, une mesure nouvelle de 4 MF permettra la mise en place d'un guichet unique géré par le CNC au sein du ministère de la culture qui visera à soutenir la création artistique multimédia et à la promouvoir.

Crédits pour l'enseignement artistique



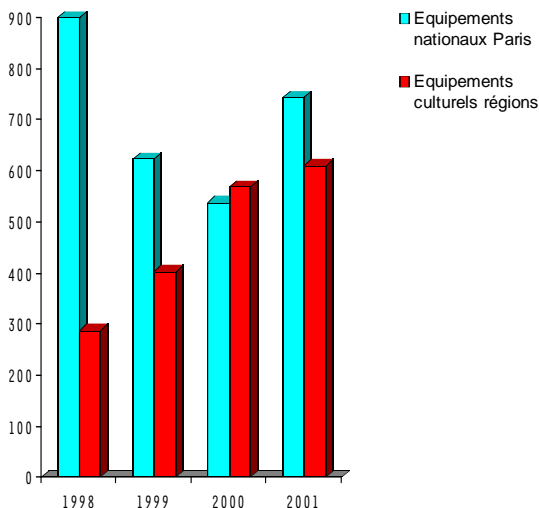
3. Relancer le mouvement de décentralisation culturelle

La mise en œuvre de « Protocoles de décentralisation culturelle »

Un partenariat fort entre l'État et les collectivités territoriales a produit, en deux décennies, des résultats incontestables en termes d'aménagement du territoire et de développement des pratiques culturelles. Le nouveau contexte dans lequel s'inscrit cette action, au travers des contrats d'agglomération, de ville et de pays, appelle cependant une modernisation des modes d'intervention du ministère de la culture et des formes nouvelles de partenariat. À cet effet, de nouveaux protocoles de décentralisation culturelle seront expérimentés avec les collectivités locales volontaires.

Ces protocoles, au nombre de 6 à 8, proposeront les termes d'un nouveau contrat avec les collectivités locales et une nouvelle répartition des responsabilités en matière culturelle. Le ministère de la culture et de la communication consacra à leur mise en œuvre une enveloppe de 15 MF. Ces protocoles permettront sur une période de trois ans et sur un territoire donné de conforter et d'éclairer les choix d'une nouvelle répartition des moyens publics.

Crédits d'investissement pour la réalisation d'équipements culturels



Une forte progression des concours à l'investissement pour la réalisation d'équipements culturels dans les régions

Le montant des subventions d'investissement à des maîtres d'ouvrages locaux pour la rénovation ou la construction d'équipements culturels sera à nouveau augmenté en 2001 (+42,3 MF, soit +7,4%). L'effort le plus significatif sera fait en faveur de la modernisation des bâtiments d'archives entrepris avec les collectivités territoriales. Ainsi, les crédits d'aide à la construction ou à l'extension de ces bâtiments progresseront de plus de 70% après avoir plus que doublé en 2000 par rapport à 1999 ; leur montant, qui était de 30 MF en 1999 et de 65 MF en 2000, est porté à 111 MF en 2001.

Les crédits d'investissement prévus au budget 2001 pour le spectacle vivant et pour les arts plastiques permettront de poursuivre la politique de construction, d'aménagement, de remise aux normes et d'équipement des lieux de diffusion et d'enseignement en partenariat avec les collectivités locales. Dans le cadre de l'année du cirque, un effort sera fait sur le financement de travaux dans des écoles de cirque (Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne, École du cirque Fratellini, École de Rosny).

Par ailleurs, le budget 2001 accompagnera la création ou la rénovation des musées classés et contrôlés. Sur un total de 130 MF, près de 60 MF financeront les contrats de plan État-Région. Les opérations, au nombre d'une cinquantaine, qui seront poursuivies portent sur des projets qui couvrent l'ensemble du territoire.

Enfin, dans le domaine du livre et de la lecture, une mesure nouvelle de 32 MF portant à 981 MF le montant de la dotation générale de décentralisation en 2001 permettra de soutenir plus de 300 opérations de construction et d'extension de bibliothèques. Cette importante mesure nouvelle permettra également d'accélérer la généralisation des techniques de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques : informatisation, accès au réseau Internet, numérisation des fonds patrimoniaux et locaux.

ARCHIVES

Budget d'intervention pour les archives : 157,43 MF soit +47,2%.

Poursuite des actions de rénovation pour les archives nationales

Pour les archives nationales, une enveloppe de 27,61 MF d'autorisations de programme (contre 3,50 MF en 1999 et 23,70 MF en 2000), permettra de poursuivre le programme de travaux d'aménagement et d'équipement des centres d'archives nationales existants. Parallèlement, une mesure nouvelle de 0,7 MF est prévue pour les centres d'archives nationales, notamment pour l'accompagnement nécessaire aux travaux du Centre d'accueil et de recherche des archives nationales.

Des moyens d'intervention renforcés

Au niveau des services d'archives territoriaux - archives départementales, municipales et régionales -, une mesure nouvelle de 0,5 MF sur le titre IV est destinée au renforcement des activités à caractère pédagogique menées au sein des services d'archives en utilisant les documents dont ils assurent la conservation.

Poursuite de l'effort sur les concours aux investissements des collectivités locales

Ils ont progressé de plus de 70%. Cette augmentation importante permettra la poursuite d'opérations engagées - archives départementales de l'Aude, de l'Oise, de la Sarthe, des Yvelines,

du Tarn ; archives de la communauté urbaine et de la ville de Strasbourg -, et le lancement d'opérations nouvelles, dont les archives départementales de l'Ille-et-Vilaine, du Gers, de la Loire Atlantique et des Bouches du Rhône.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

Budget d'intervention pour l'architecture et le patrimoine : 2 301,95 MF soit +2,13%.

L'enseignement de l'architecture

Cette progression s'ajoute la création de 35 emplois de recherche pour les personnels de la carte archéologique nationale.

La poursuite de l'effort en faveur de l'enseignement de l'architecture se traduit par une mesure nouvelle de 5,5 MF pour le budget de fonctionnement des écoles d'architecture, elle permettra la création de 18 emplois sur les budgets des écoles.

Par ailleurs, une nouvelle ligne de crédits (dotée de 5 MF) est créée pour financer l'équipement des écoles d'architecture.

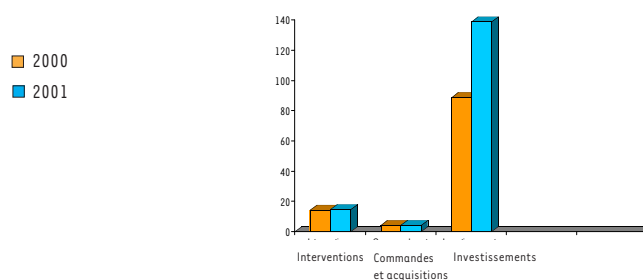
Les crédits destinés aux bourses à caractère social versées aux étudiants progresseront de 2,4 MF.

Les crédits d'intervention

Ils s'établiront, comme en 2000 à 268 MF. Cette stabilité est la résultante de trois évolutions :

- des mesures nouvelles (9,19 MF) destinées :
- à la mise en œuvre expérimentale des protocoles de décentrali-

Archives



sation culturelle (1,5 MF)

- à la poursuite de la préfiguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine dont l'ouverture partielle est prévue fin 2001 (+5 MF)
- aux bourses sociales pour les élèves des écoles d'architecture (2,4 MF)
- le transfert pour près de 9 MF d'anciens crédits de subventions vers des chapitres de dépenses de fonctionnement.
- transfert aux services déconcentrés des crédits précédemment gérés par l'administration centrale (sensibilisation à l'architecture, centres culturels de rencontre, conventions de ville pour l'architecture et le patrimoine, conventions de ville d'art et d'histoire).

Les crédits du patrimoine

Les crédits pour le patrimoine augmenteront en 2001 de 31 MF pour un montant total de 1 731,7 MF sur les chapitres d'investissement. L'augmentation des crédits bénéficiera pour 15 MF aux travaux sur les monuments n'appartenant pas à l'État. Parmi les opérations les plus significatives figureront les premiers travaux du programme de restauration du patrimoine antique de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et ceux du patrimoine Lillois. Pour les monuments de l'État, la progression est à peu près équivalente (14 MF). 14 MF supplémentaires seront consacrés à la poursuite des grandes opérations d'investissement, notamment celle du Grand Palais.

Sont inscrits au budget du ministère de la culture 69,5 MF de crédits d'investissement pour l'archéologie, au lieu de 83 en 2000 ; la différence (13,5 MF) est transférée sur d'autres chapitres essentiellement pour la carte archéologique mais aussi pour renforcer les moyens de fonctionnement des commissions interrégionales de la recherche archéologique (CIRA).

ARTS PLASTIQUES

Le budget d'intervention pour les arts plastiques : 659,2 MF, +2,3%.

Les enseignements

Sur les crédits déconcentrés, 2 MF supplémentaires seront consacrés aux subventions en faveur des écoles territoriales. D'autre part, les mesures prises pour l'application du plan social étudiant en faveur des étudiants des écoles d'art (+2,1 MF) permettent de procéder à une troisième étape d'alignement par rapport aux taux de l'éducation nationale.

4 MF supplémentaires seront consacrés aux moyens de fonctionnement des écoles nationales et elles bénéficieront (notamment l'École nationale supérieure des arts décoratifs) de mesures (+1,47 MF) leur permettant une remise à niveau de leurs moyens de fonctionnement (informatique, personnel).

Le réseau de diffusion de l'art contemporain

Le centre de la jeune création du

Palais de Tokyo à Paris doit ouvrir prochainement il bénéficie d'une mesure nouvelle de 5 MF. Parallèlement, les dotations déconcentrées attribuées aux institutions de diffusion de l'art contemporain (centres d'art, FRAC, résidences d'artistes...) connaîtront une progression sensible (+6,3 MF). Une dotation particulière de 1,5 MF sera affectée à la mise en œuvre expérimentale de protocoles de décentralisation culturelle avec les partenaires territoriaux.

Enfin le soutien aux salons d'artistes que le ministère apportait dans le cadre de l'espace Eiffel-Branly se poursuivra avec des moyens sensiblement accrus dans leurs nouveaux lieux d'accueil (Espace Auteuil, La Villette).

Les équipements

Le budget d'investissement permettra la poursuite d'opérations majeures (restructuration de l'ENSAD, manufacture des Gobelins...), et le lancement de nouveaux programmes, comme à la Villa Arson à Nice pour le développement du centre d'art. Par ailleurs, les dotations déconcentrées de subvention d'équipement sont en progression de 10% : on peut citer notamment l'école du Port à la Réunion, le projet d'aménagement du centre d'art de Vassivière, inscrit au contrat de plan, etc.

Enrichissement des collections publiques

Le projet de loi de finances prévoit la reconduction des dotations

d'achats et commandes. Ces moyens permettront de poursuivre l'action de soutien au marché de l'art, et de répondre à la demande des collectivités locales en matière d'insertion de l'art contemporain dans les espaces publics (notamment à l'occasion de réalisation d'infrastructures de transport urbain).

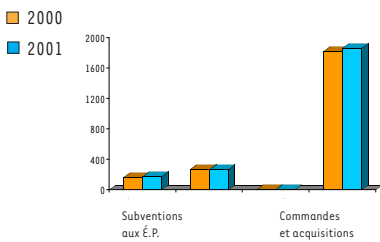
DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le budget d'intervention pour le développement culturel : 496,47 MF, +1,07%.

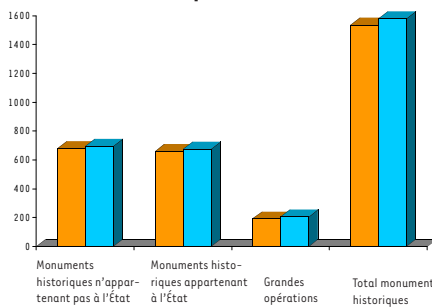
Généraliser l'accès aux enseignements artistiques

Une mesure nouvelle de 5 MF sera centrée sur deux actions prioritaires concernant l'éducation artistique :
 - la formation des intervenants artistiques.
 - la création d'ateliers d'expression artistique dans les lycées. Cette action est déjà bien engagée depuis 1999. Ainsi, dès la rentrée 2000-2001, 1600 ateliers seront ouverts et, au cours de l'année 2001, 2500 lycées, soit 62% du total, proposeront ce nouveau dispositif. Par ailleurs, chaque direction du ministère est appelée à veiller au développement des services éducatifs ou services d'action culturelle dans les institutions artistiques et culturelles et les établissements d'enseignement spécialisé : 4 MF de mesures nouvelles leur permettront de créer ou renforcer de tels services

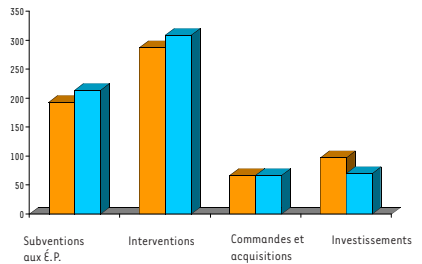
Architecture et patrimoine



Monuments historiques



Arts plastiques



dans leurs institutions culturelles. **Lutter contre « l'inégalité numérique »**

Le ministère de la culture a déjà mis en place un réseau de 110 « Espaces Culture Multimédia » (ECM) qui favorisent un usage culturel des nouvelles technologies de l'information et de la communication. 4 MF de mesures nouvelles permettront en 2001 de poursuivre le soutien à la création de nouveaux ECM sur l'ensemble du territoire national.

Expérimenter de nouvelles contractualisations

Une enveloppe de crédits de 15 MF sera consacrée en 2001 à l'expérimentation, avec des collectivités volontaires, d'une nouvelle répartition des responsabilités en matière culturelle et de nouveaux outils contractuels dans le cadre de protocoles de décentralisation.

Développer les lieux intermédiaires et pluridisciplinaires

Des pratiques artistiques se développent hors des institutions, dans des lieux inédits « intermédiaire » où s'inventent des démarches esthétiques et une relation avec le public nouvelles. Un montant de 61 MF en autorisations de programme permettra aux services déconcentrés de répondre à ces nouvelles attentes.

LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

Le budget d'intervention pour la langue française : 11,6 MF.

Poursuivre la politique de valorisation et de diffusion des langues de France

En 2001, les actions de valorisation et de diffusion des soixante-quinze langues de France recensées par le rapport Cerquiglini seront poursuivies. Un effort particulier sera consenti en faveur des langues de l'outre-mer en liaison avec le secrétariat d'État aux DOM TOM. Des actions portant sur le passage des langues locales au français sont prévues en Nouvelle Calédonie et à Wallis-et-Futuna. Enfin, de nouvelles études ont été retenues dans le cadre de l'appel à proposition 2000 de l'observatoire des pratiques linguistiques et porteront notamment sur le gallo, l'occitan, l'alsacien, le catalan, le picard ainsi que sur les langues amérindiennes de Guyane.

2001, année européenne des langues

La manifestation « l'année européenne des langues » organisée par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe pour sensibiliser les Européens à la diversité linguistique et encourager le plurilinguisme constituera un événement majeur de l'année 2001. En outre, la délégation va lancer, dès la fin 2000, dans les « espaces culture multimédia », des aides à la création de

programmes d'apprentissage des langues en leur permettant d'acquérir des cédéroms et abonnements en ligne pour l'auto-apprentissage des langues.

LIVRE ET LECTURE

Le budget d'intervention pour le livre et la lecture : 1 864,20 MF, +3,54%.

Renforcement des actions en faveur de la lecture

Renforcée par une mesure nouvelle de 1 MF permettant d'expérimenter, dans le secteur du livre et de la lecture, les nouveaux protocoles de décentralisation culturelle, cette politique trouvera une traduction privilégiée dans l'intensification du programme des contrats « villes-lecture », destiné à favoriser une approche globale du livre et de la lecture à l'échelon local.

Une mesure nouvelle de 2 MF permettra de préparer l'abaissement du prix du livre dans les départements d'outre-mer, pour lesquels le projet de loi en cours de discussion prévoit une équivalence complète avec la métropole au 1^{er} janvier 2002.

Poursuite de la modernisation du réseau des bibliothèques

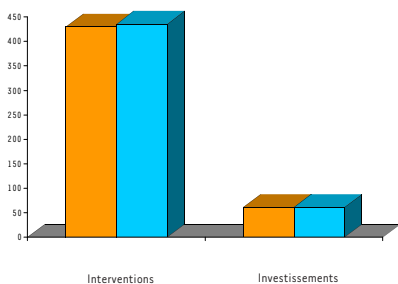
Au sein de la dotation générale de décentralisation, en progression de 32 MF par rapport à 2000, la deuxième part du concours particulier pour les bibliothèques municipales (218 MF) permettra de soutenir plus de trois cents opérations de construction et

d'extension de bibliothèques. Après l'ouverture des bibliothèques d'Orléans, de Poitiers, de La Rochelle et de Limoges, le programme des douze bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR) approche de son terme : tandis que les équipements de Montpellier et Châlons-en-Champagne vont être bientôt ouverts au public, les projets de Rennes, Troyes, Toulouse, Reims, Nice et Marseille se réalisent comme prévu, grâce aux crédits de la troisième part du concours particulier (63 MF). L'objectif majeur demeure le renforcement de la mise en réseau des établissements documentaires. Par ailleurs, le plan de développement de la lecture publique en Nouvelle Calédonie bénéficiera de 6 MF sur les crédits du titre VI.

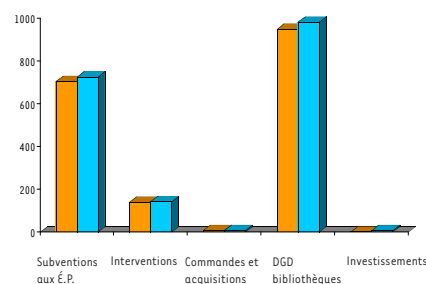
Développement de services public, sur place et à distance, des deux grands établissements nationaux

La BNF bénéficiera notamment d'une augmentation de 4 MF de sa subvention de fonctionnement, qui lui permettra de renforcer ses acquisitions documentaires. Depuis sa réouverture, en janvier 2000, au sein du Centre Georges Pompidou, la Bibliothèque publique d'information, offre des services renouvelés répondant mieux aux attentes d'un public diversifié. Elle bénéficiera en 2001 d'une mesure nouvelle de 2 MF pour la maintenance de son nou-

Développement culturel



Livre et lecture



veau système d'information et d'une subvention de 4 MF pour la poursuite de son programme d'équipement.

MUSÉES

Le budget d'intervention pour les musées : 1 240, 64 MF, +35,52%.

L'ouverture vers les publics

Gratuité d'accès dans tous les musées nationaux le premier dimanche de chaque mois : le succès que rencontre cette mesure, adoptée en 2000 dans le cadre de la démocratisation des pratiques culturelles, conduit le ministère de la culture et de la communication à la pérenniser. Les services d'action culturelle seront confortés dans les musées : ce titre, 1,5 MF de mesures nouvelles sont prévues pour soutenir la création ou le renforcement des services éducatifs des musées territoriaux. Le succès remporté en termes de fréquentation par les expositions organisées par les musées classés et contrôlés et soutenues par le fonds de soutien aux expositions d'intérêt national amène le ministère de la culture et de la communication à reconduire la dotation de ce fonds (4,5 MF).

L'enrichissement et la conservation des collections

Le Fonds du patrimoine s'élève à 95 MF ; cette somme est notamment destinée à permettre l'acquisition des trésors nationaux dont le refus de certificat d'exportation est arrivé à échéance, à poursuivre une politique ambitieuse d'acquisitions

destinées au musée du Quai Branly et à concourir à l'acquisition d'œuvres d'intérêt majeur pour les musées classés et contrôlés.

Par ailleurs, 10 MF servant à compenser l'effort financier assumé par la Réunion des musées nationaux en faveur de la gratuité dominicale, auparavant imputés sur le fonds du patrimoine, sont transférés sur la dotation versée annuellement à la RMN pour contribuer à ses acquisitions d'œuvres d'art.

Le montant de la dotation destinée à la conservation-restauration des collections des musées nationaux est maintenu (17 MF). L'effort antérieur est également poursuivi en ce qui concerne la conservation-restauration des collections des musées territoriaux. La totalité des crédits consacrés à ces derniers est déconcentrée en 2001, ce qui représente une enveloppe de 13,8 MF.

Les musées nationaux

Au titre des projets nouveaux, les dotations prévues permettront :

- de débiter le chantier de construction du musée du Quai Branly. Une enveloppe de 700 MF (contre 117 MF en 2000) sera affectée à l'établissement dont 376,5 MF au titre du ministère de la culture et de la communication. Par ailleurs, la subvention de fonctionnement attribuée à l'établissement est portée de 15,06 MF en 2000 à 53,26 MF en 2001.
- de lancer une étude de faisabilité portant sur l'implantation éventuelle à Marseille du futur musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Une enveloppe de 2 MF est prévue à cette fin en 2001. La poursuite des programmes de rénovation : les dotations prévues permettront entre autres de poursuivre des opérations déjà engagées tels l'achèvement de l'extension du musée de la préhistoire aux Eyzies-de-Tayac, les travaux de rénovation des espaces d'accueil et d'exposition du musée d'Orsay, la restructuration du musée de l'Orangerie des Tuileries à Paris, ainsi que de financer l'achèvement du musée des arts décoratifs.

Le plan de sûreté et de sécurité concernant la mise à niveau des installations des musées sera dotée prévues s'élèvent à 120,8 MF.

La modernisation des musées en région bénéficie de 130 MF en autorisations de programme. Sur ces crédits, près de 60 MF financeront les contrats de plan État-Région. Les opérations, au nombre d'une cinquantaine, qui seront poursuivies portent sur des projets qui couvrent l'ensemble du territoire.

Parmi elles figurent :

- la poursuite des opérations de création des musées d'art contemporain de Vitry (Ile de France) et de la lutherie de Mirecourt (pour 5 MF, Lorraine),
- la poursuite des opérations de rénovation et de restructuration du musée du Chemin de fer de Mulhouse (Alsace), des musées Fenaille à Rodez (7,4 MF) et Toulouse-Lautrec d'Albi (8 MF) (Midi-Pyrénées), des musées des Beaux-Arts d'Angers (10 MF) et du château des ducs de Bretagne à Nantes (8,5 MF) (Pays de la

Loire), du musée Gadagne de Lyon (Rhône-Alpes).

10 MF seront par ailleurs consacrés à des travaux portant sur les monuments historiques abritant des musées.

SPECTACLE VIVANT

Le budget d'intervention pour le spectacle vivant : 4 218,66 MF, +4%

80 MF de mesures nouvelles pour les interventions

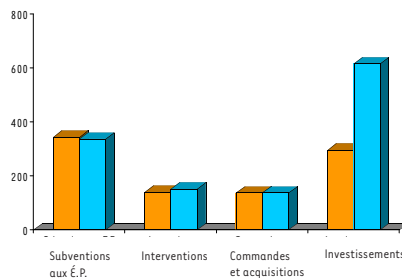
80 MF de mesures nouvelles ont été prévus sur le titre IV. Les établissements publics, notamment les théâtres nationaux (+13 MF en fonctionnement) et le Centre national de la danse (+7 MF en fonctionnement), sont dotés pour leur part de subventions de fonctionnement et d'investissement courant en augmentation sensible.

Institutions : restaurer les marges artistiques et poursuivre la contractualisation

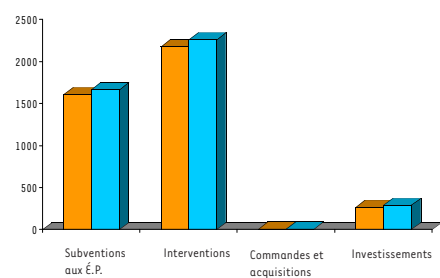
Le budget accompagnera la réforme des contrats de décentralisation dramatique et la mise en place d'un statut pour les centres chorégraphiques nationaux. Une mesure nouvelle de 14 MF est prévue au profit des centres dramatiques nationaux et régionaux. Dans le domaine du lyrique, la politique de contractualisation connaîtra de nouvelles étapes en 2001 autour de projets régionaux ou inter-régionaux répondant à des critères d'exigence et de permanence artistiques et de rayonnement territorial. Par ailleurs, les opéras nationaux de Strasbourg et de Lyon verront leurs moyens

■ 2000
■ 2001

Musées



Spectacles vivants



confortés. L'obtention du label d'opéra national par l'opéra de Bordeaux, en cours de négociation, aboutira en 2001.

Encourager l'émergence de nouvelles esthétiques et de nouveaux lieux

L'aide aux compagnies a progressé depuis plusieurs années pour atteindre en 2000 un montant moyen par compagnie de 238 000 F.

De plus en plus d'artistes du spectacle vivant se situent dans l'interdisciplinarité et en font appel aux nouvelles technologies. Un dispositif spécifique d'aide à l'écriture et à la production d'œuvres travaillant de nouvelles formes de représentations sera mis en place.

Année du cirque

L'année du cirque, en 2001, bénéficiera d'une enveloppe de 9 MF, dont 4 MF de crédits d'intervention et de 5 MF de crédits d'investissement.

Trois domaines d'intervention seront principalement concernés : l'organisation territoriale du secteur, le soutien aux compagnies et aux lieux ainsi que la formation initiale et professionnelle.

Développer les enseignements artistiques et les pratiques

Seront examinées les règles de répartition du financement des établissements entre les collectivités publiques concernées. 3,5 MF seront ainsi destinés à la mise en œuvre expérimentale de protocoles de décentralisation culturelle avec les partenaires territoriaux dans le domaine des

enseignements artistiques spécialisés.

Poursuivre l'aménagement des lieux du spectacle vivant

Les crédits d'investissement prévus (190 MF) permettront de poursuivre la politique de construction, d'aménagement, de remise aux normes et d'équipement des lieux de diffusion et d'enseignement en partenariat avec les collectivités territoriales.

Des opérations initiées en 1999 et 2000 seront achevées, qu'il s'agisse de lieux de production ou de diffusion comme l'aménagement du Centre dramatique national de Bordeaux, la restructuration du théâtre de la Cité Internationale, la réhabilitation de l'Opéra de Lille, la poursuite du programme d'aménagement des scènes de musiques actuelles ou l'aménagement d'écoles nationales de musique à Chambéry et Alençon.

Dans le cadre de l'année du cirque, un effort particulier sera fait sur le financement de travaux dans des écoles de cirque (Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne, École du cirque Fratellini, École de Rosny), ainsi que sur l'aide à l'équipement des structures et des lieux de fabrication des arts de la rue et du cirque.

CINÉMA ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Les crédits budgétaires (hors fonds de soutien) destinés au cinéma et à l'audiovisuel s'élèvent, en 2001, à 282,8 MF dont :

- 219,8 MF pour les crédits d'intervention soit, après prise en compte de transferts pour régularisation, une hausse de 9,4 MF par rapport à 2000.

- 15 MF pour les investissements réalisés par l'État, soit un doublement par rapport à 2000

- 48 MF pour les subventions d'investissement, dont 44 MF destinés à la poursuite du plan de restauration des films anciens. Le Compte de soutien géré par le Centre National de la Cinématographie enregistre une croissance très importante de 9,7%. En recettes et en dépenses, il atteint 2,87 milliards de francs en 2001 contre 2,62 milliards en 2000. Cette augmentation est affectée à la section du cinéma (+90,1 MF) et à la section audiovisuelle (+164,9 MF).

La mise en œuvre du projet de Bercy

35 MF d'autorisations de programme sont prévues dont 20 MF pour le réaménagement du futur Musée du Cinéma, dans le quartier de Bercy et 15 MF pour le mobilier et les équipements. Des crédits nouveaux d'un montant de 4 MF permettront de préparer l'ouverture au public, de poursuivre les acquisitions et enrichir les collections et de procéder aux aménagements.

Le développement du Multimédia

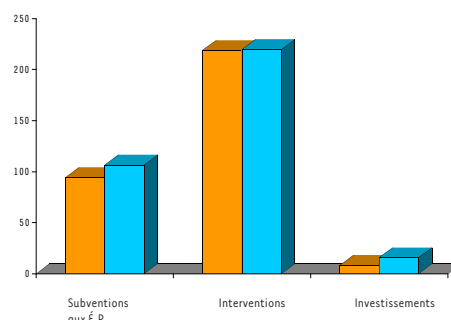
Un guichet unique sera mis en place au sein du ministère pour favoriser le soutien à la création artistique multimédia et à sa promotion. Une mesure nouvelle de 4 MF, gérée par le CNC,

s'ajoutera aux efforts déjà consentis dans ce domaine par les différentes directions et permettra de mieux prendre en compte les projets transdisciplinaires par une instruction coordonnée des dossiers et un soutien spécifique.

La poursuite de la déconcentration

En 2001, plus de 7 MF supplémentaires seront déconcentrés auprès des DRAC permettant une prise en compte plus proche des partenaires et des besoins dans les domaines de l'éducation à l'image et de la démocratisation culturelle.

Cinéma et production audiovisuelle



BUDGET 2001 : AUDIOVISUEL

un budget de refondation

Le budget du secteur public de l'audiovisuel pour 2001 marque une étape stratégique dans le développement de ce secteur. Il s'élève à 20 604,1 MF pour 2001, en augmentation de 6,1 % par rapport au budget 2000 (19 421 MF).

Cette progression, faisant suite à celle enregistrée en 2000 (+ 4,8%), confirme le soutien apporté par l'État au développement du service public de l'audiovisuel, alors que son organisation et son financement ont été profondément renouvelés par la loi du 1^{er} août 2000. La croissance de ce budget repose sur le renforcement du financement public résultant de la volonté du législateur de faire rembourser par l'État les exonérations de redevance. Ce remboursement permet au Gouvernement de marquer fortement sa volonté de renforcer les budgets de programmes et d'assurer un financement public pérenne, dans la perspective de l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens.

Après qu'un premier montant de 900 MF a été inscrit à ce titre dans la loi de finances 2000, le montant des remboursements d'exonérations de redevance est porté à 2 164 MF en 2001 et assure désormais la compensation intégrale au secteur des exonérations de redevance

décidées pour des motifs sociaux.

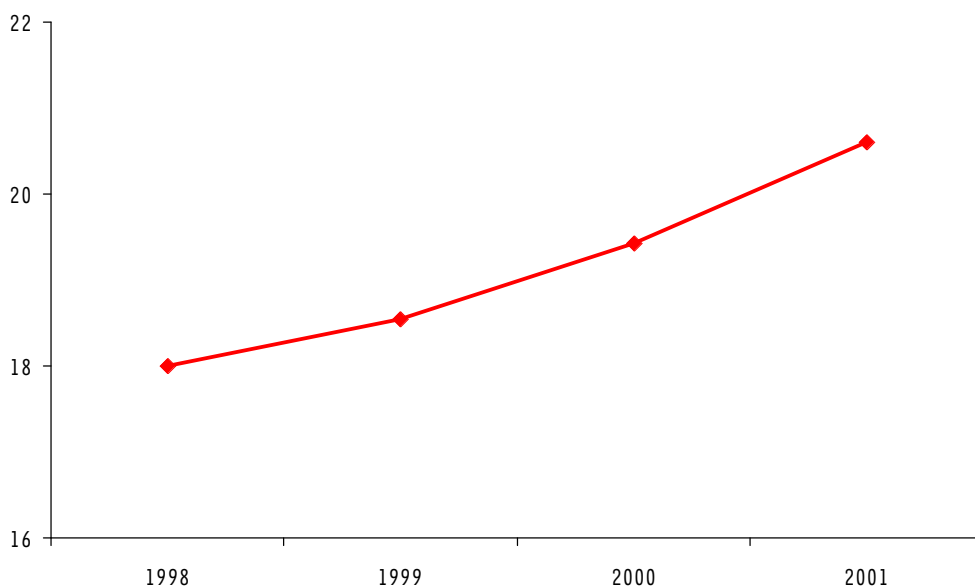
Les ressources publiques (15 794 MF) sont donc en hausse de 10,3%. Elles représentent désormais 76,7% du financement du secteur public de l'audiovisuel, qui n'était que de 69,2% en 1999).

Cette forte augmentation des ressources publiques s'opère sans augmentation du taux de la redevance qui reste stable par rapport à 2000, la progression du produit de la redevance (+380,7 MF) résultant de la seule croissance prévisionnelle du nombre des comptes payants.

Les objectifs de ressources propres assignés aux organismes (4 809,6 MF) sont en baisse de 5,7% par rapport à 2000. Cette diminution reflète notamment la forte baisse des objectifs de recettes publicitaires assignés à France 2 et France 3 qui seront limités à 3 453 MF, (soit 307 MF de moins par rapport à 2000), à la suite de la réduction de la durée maximale des écrans publicitaires par heure glissante, ramenée à 8 minutes en 2001 ainsi que le prévoit la loi du 1^{er} août 2000. On rappellera qu'une première baisse avait été effectuée en 2000, où cette durée avait été ramenée de 12 à 10 minutes.

Ce fort desserrement de la dépendance des chaînes publiques France 2 et France 3 à l'égard des recettes commerciales permettra de mieux répondre aux attentes des téléspectateurs en allégeant les écrans publicitaires, notamment aux heures de plus grande écoute et en favorisant une orientation des programmes conforme aux missions de service public du groupe France Télévision.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC (EN MILLIARDS DE FRANCS)



SITUATION DES DIFFÉRENTES CHÂÎNES

France Télévision disposera de 783 millions de moyens nouveaux, une fois compensées les pertes de recettes liées à la réduction de la durée des écrans publicitaires et réajustées les prévisions de recettes propres. Sur cette somme, 57%, soit 450 millions, seront exclusivement consacrés aux programmes. La loi donne à France Télévision un nouveau cadre juridique dynamique. Mais l'enjeu fondamental est bien sûr celui des contenus. Il s'agit donc bien d'une forte volonté de conforter les missions du service public.

Arte France bénéficiera pour sa part d'une progression de 9,1% qui tient compte non seulement des perspectives de développement de ses programmes, mais aussi de la mise en œuvre du projet de construction d'un nouveau siège à Strasbourg, décidé il y a maintenant plus d'un an.

RFO, qui était déficitaire en 2000, va pouvoir repartir d'un bon pied. Son budget progresse de 8,1%, ce qui lui permet d'assainir sa situation financière en poursuivant ses missions.

Quant aux radios publiques, elles bénéficient également de ce budget en forte progression.

Radio-France en particulier progresse ainsi de 6,1% soit plus de 177 millions de mesures nouvelles consacrées à ses projets stratégiques de numérisation et de développement de son offre régionale. Un plan pour lequel la ministre a exprimé une forte attention.

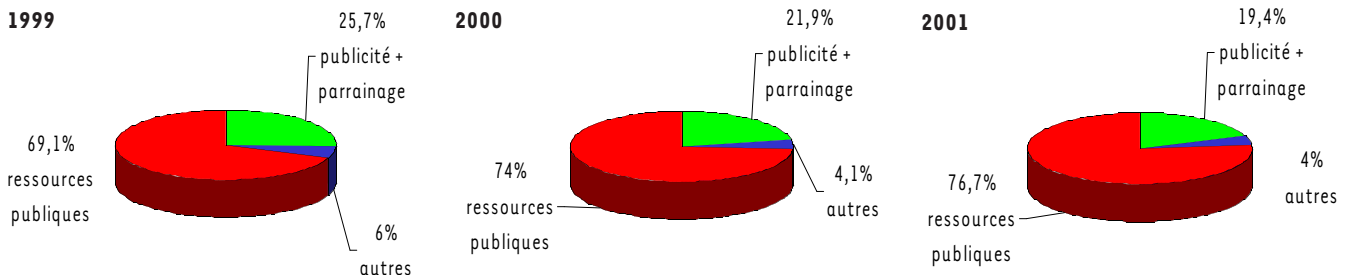
RFI de son côté voit sa dotation en redevance augmenter de 3,4%, la contribution du ministère des affaires étrangères reste stable. Ce sont les moyens nouveaux qui seront consacrés à la modernisation de l'organisation du travail.

1 milliard de francs pour le chantier du numérique terrestre.

Ce sujet n'a pas été traité à l'occasion de la préparation du budget 2001, parce que la question fondamentale de la dotation en capital ne s'inscrit pas techniquement dans le cadre de la loi de finances pour 2001. Cependant, le gouvernement s'est engagé sur le principe d'une dotation de 1 milliard de francs permettant de répondre aux besoins en investissements liés au développement du numérique terrestre. Le CSA doit organiser une concertation sur la planification des fréquences. Elle est en cours, les résultats doivent en être publiés avant le 31 octobre. La loi prévoit également que le CSA doit publier, au plus tard un an après la promulgation de la loi, c'est à dire avant le 1^{er} août 2001, une première liste de fréquences disponibles. Le CSA organisera les appels à candidature.

S'agissant des projets du secteur public il appartiendra au gouvernement d'arrêter les choix avec les chaînes. France Télévision et gouvernement mèneront un travail en commun, afin de pouvoir inscrire dans les contrats d'objectifs et de moyens, les projets qui seront retenus pour France Télévision le financement qui y sera associé. Cette démarche des contrats d'objectifs et des moyens sera finalisée pour la fin de l'année 2000.

STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC



BUDGET 2001 : PRESSE

un soutien renouvelé en faveur de la presse écrite

Les aides directes à la presse marqueront en 2001 une progression de 1,8 % et s'établiront à 255,7 MF. À ce chiffre, il faut ajouter le renforcement attendu du fonds de modernisation des quotidiens et assimilés qui, alimenté par une taxe, n'est pas de nature budgétaire.

Déjà sensible en 1999 et 2000, la priorité accordée à la presse d'information politique et générale, et particulièrement à la presse quotidienne, répond à la nécessité pour cette catégorie de presse de se moderniser et d'être présent dans le secteur du multimédia, ainsi qu'à la contribution particulière qu'elle apporte au débat démocratique.

L'aide au portage des quotidiens enregistre une augmentation de 3,9 % à 52,55 MF. En 2000, 59 titres ont bénéficié de cette aide, soit 7 quotidiens nationaux, 31 régionaux et 21 départementaux. L'aide au portage avait été fortement augmentée les deux dernières années passant de 15 MF en 1997 à 45 MF en 1998, 49,5 MF en 1999 et 50,5 MF en 2000 ; une stabilisation de cette aide apparaît désormais possible.

Les fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires ou de petites annonces, et à la presse hebdomadaire régionale progressent en 2001 dans des proportions comprises entre 5,7 % et 12,7%. En trois ans, la dotation globale de ces trois fonds aura augmenté de près de 31,6%.

L'accent sera tout particulièrement mis l'an prochain sur le fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires, qui bénéficiera de 30 MF contre 26,6 cette année (soit +12,78%). Pour 1999, 5 journaux ont bénéficié de cette aide répartie en deux tranches. Pour la première tranche d'un total de 19,8 MF, *la Croix* et *l'Humanité* ont reçu des aides ; pour la seconde tranche, les trois journaux *Mon quotidien*, *Le Petit Quotidien* et *L'Actuse* sont partagés 200 000 F. À noter que l'admission à ce fonds conduit les journaux concernés à bénéficier de tarifs postaux très préférentiels.

Le fonds d'aide aux quotidiens départementaux à faibles ressources de petites annonces qui a bénéficié l'an dernier à 12 journaux, augmentera de 5,8 % l'an prochain. L'aide à la presse hebdomadaire régionale a bénéficié à environ 200 publications, chiffre qui sera vraisemblablement identique en 2001.

Le fonds de remboursement des charges de fac similé, sera doté en 2001, de 5 MF. Il favorise l'impression en province des quotidiens nationaux, ce qui va dans le sens de la décentralisation et d'une meilleure gestion des centres d'impression.

En 2000, et conformément à la convention signée entre l'État et la S.N.C.F., 90 MF auront été versés à l'entreprise nationale lui permettant d'abaisser le coût de transport.

Le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger connaîtra une augmentation de 4,3% passant de 23 à 24 MF. Ces crédits supplémentaires devraient être affectés aux aides aux éditeurs qui consentent des efforts pour maintenir ou développer leur présence à l'étranger. En 2000, 46 titres ont reçu une aide directe pour un total d'environ 6 MF et la collectivité des éditeurs a reçu des aides d'environ 17,2 MF au travers de leurs organismes collectifs (N.M.P.P. et Unipresse).

Deux aides à caractère social, le remboursement des cotisations sociales de portage des quotidiens nationaux et l'aide complémentaire au plan social de la presse parisienne sont respectivement à 7,5 MF et à 4 MF. Le premier ne devrait pas connaître d'évolution l'an prochain. Le second diminue en revanche du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires, liée à sa fin prochaine, cette aide ayant un cadre temporaire (5 ans à compter de 1996)

Les aides indirectes

Les crédits budgétaires ne représentent qu'une partie des aides à la presse écrite. Au titre des aides indirectes, on peut mentionner l'exonération de taxe professionnelle par les collectivités locales (évaluées à environ 1 200 MF pour 1999), le régime spécial de provision pour investissement (article 39 bis du Code général des impôts ; de l'ordre de 150 MF en 2000), l'aide au transport de la presse par La Poste (1 900 MF en 2000 de subvention de l'État ; environ 3 000 MF de déficit de La Poste au titre de cette activité), et le bénéfice du taux réduit de TVA à 2,1% (l'an prochain 1 300 MF ou 7 000 MF selon que l'on rapporte ce taux au taux réduit de 5,5% ou au taux normal de 19,6%).

Exposition SCULPTURES DANS LA RUE À MONT-DE-MARSAN

>> jusqu'au 8 octobre

Riche des collections du musée Despiau-Wlérick dédié à l'art des années 30, la ville de Mont-de-Marsan entend, avec sa triennale d'art contemporain, mieux faire connaître les sculptures Art Déco contenues dans son musée : au cours d'un parcours urbain, elle invite lors de cette 5^e édition, des personnalités du monde culturel à décliner leurs visions de ces œuvres. Regards autres, regards décalés ou regards déroutants, regards singuliers toujours. D'Olivier Lapidus, recréant dans une salle du musée l'atmosphère d'un appartement Années 30, son silence, sa sensualité et son charme à Konrad Loder observant l'intérieur d'une statue de jeune fille, pour mieux capter la part d'ombre historique qui se cache derrière ces visages et ces formes à la beauté immuable et lisse, en passant par la méditation de François Bon sur l'enfance, la mère et la sculpture, l'intrusion du design au milieu des sculptures avec Matalie Crasset, ou encore les variations poétiques autour des éclairages d'une statue de Robert Wlérick par Jean-Jacques Ezrati, ils sont au total une vingtaine à nous faire partager à travers installations, mises en scène, scénographies, leur relecture du musée de Mont-de-Marsan. Une exposition qui allie avec intelligence les interventions contemporaines sur des œuvres du passé.

Contact :
mairie de Mont-de-Marsan
05 58 05 87 87



Photo © presse papier

Christophe Doucet, Le Bain de Primerose, composé à partir de Primerose de Jean Terzielf et installé dans le lavoir du Bourg-Neuf, photo M. Chenais.



Programme
« L'UNIVERSITÉ DE TOUS LES SAVOIRS »
Les pollutions-et leurs remèdes ?
14 >> 19 octobre 2000

14 octobre
La qualité de l'air et l'atmosphère
Gérard Mégie

15 octobre
Les déchets - les éliminer, les revaloriser ou les éviter ?
Walter Stahel

16 octobre
La pollution des sols
Émile Pefferkorn

17 octobre
Le bruit
Jean-Claude Serrero

18 octobre
Chimie polluante, chimie non polluante et chimie de dépollution
Guy Ourisson

19 octobre
Politiques pour un environnement durable
Pierre Lascoumes

Conservatoire des Arts et Métiers
292 rue Saint Martin 75003 Paris
Du lundi au vendredi : 18h30
samedi et dimanche : 11h
Entrée libre

Mission 2000 en France :
Tél : 01 55 04 20 28
www.2000enfrance.com

PHOTOGRAPHIE
« Paris : Tableaux d'expositions ; La photographie et les expositions universelles à Paris de 1867 à 1900 »

>> du 30 octobre au 31 décembre 2000

Dans le cadre du mois de la photo à Paris, le Centre historique des Archives nationales propose l'exposition « Paris : Tableaux d'expositions », qui illustre la place tenue par la photographie dans les expositions universelles organisées à Paris, en tant que grande découverte de la fin du 19^e siècle. On y découvrira aussi l'importance de son rôle dans la préparation et dans la promotion de ces événements.

Musée de l'histoire de France
Hôtel de Soubise
60 rue des Francs-Bourgeois
Paris 3^e

TÉLÉVISION
« La guerre d'Algérie à la télévision française »
au Centre Pompidou

>> jusqu'au 30 octobre

Dans le cadre des « Rendez-vous Ina : Mémoires de télévision », l'Institut national de l'audiovisuel propose de découvrir ou redécouvrir comment la télévision française a fait état de la guerre d'Algérie. Les projections d'archives, qui ont lieu au Centre Pompidou jusqu'au 30 octobre, sont enrichies par un dossier en ligne, sur le site <http://www.ina.fr>, rubrique « Voir et revoir ».

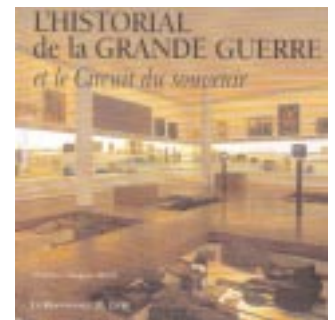
Programme à consulter également sur www.centrepompidou.fr
Institut national de l'audiovisuel
Tél : 01 49 83 26 71

MUSÉE
Un guide pour « L'Historial de la grande guerre et le Circuit du souvenir »

Le premier guide consacré à l'Historial de la grande guerre de Péronne est un véritable « mini-beau livre ». Outre le musée et sa collection, il fait découvrir le Circuit du souvenir, un itinéraire sur les lieux de la bataille de la Somme. L'Historial de la Grande Guerre est une des étapes des *Routes de la Paix*, un programme de la Mission 2000 en France.

« L'Historial de la grande guerre et le Circuit du souvenir » par Thomas Compère-Morel, Éditions de La Renaissance du Livre, en librairie, 30 Francs.

Historial de la grande guerre
Château de Péronne
Tél : 03 22 83 14 18



DAVID ROBERTSON

Une passion lyonnaise

David Robertson vient d'entamer sa première saison à la tête de l'Orchestre national de Lyon et à celle de l'Auditorium : il a été nommé directeur musical et artistique de ces deux institutions. Nous l'avons interrogé sur la portée de ce rapprochement et sur sa vision de la politique musicale à Lyon.

David Robertson est un homme qui dégage dès l'abord une grande énergie, une grande détermination au service de convictions très fortes.

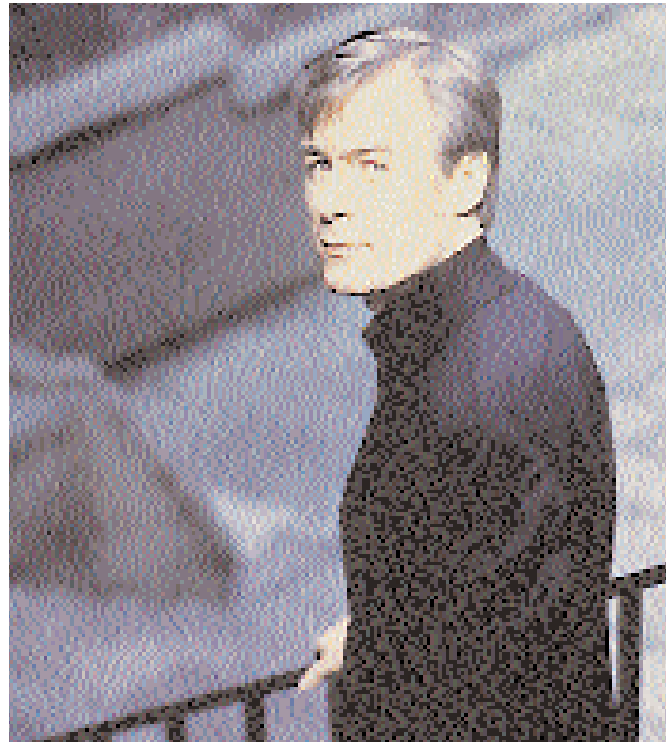
Quand il nous rejoint, pour l'entretien, il sort d'une répétition avec l'Ensemble Inter-Contemporain à la Cité de la Musique, à Paris. Encore un peu *ailleurs*, encore un peu au cœur de cette musique contemporaine dont il est l'un des plus brillants interprètes, il entre pourtant tout de suite dans le vif du sujet : « On ne peut pas avoir une politique de quotas pour la musique, explique-t-il, c'est absurde : il faut raisonner autrement, il faut décroiser les « genres » musicaux, il faut montrer au public qu'il existe des ponts entre Beethoven et la musique contemporaine, entre la musique romantique et le jazz ou entre Bartok et la musique baroque. C'est pourquoi j'ai tenu, au moment où j'ai été engagé à la tête de l'Orchestre national de Lyon, à être à la fois le directeur artistique de l'Orchestre mais aussi le directeur artistique de l'Auditorium. »

Lyon, justement... Comment ce fringant quadragénaire américain polyglotte est-il devenu le chef de l'Orchestre national de Lyon ? Outre ses qualités musicales, c'est la cohérence de son discours qui a séduit. Tout est

très cohérent, chez David Robertson, cohérent et intelligent, cohérent et limpide, cohérent et pédagogique, cohérent et passionné. Pourtant, on ne peut pas dire que son discours soit précisément *consensuel*.

« Le public lyonnais, explique-t-il, doit toujours comprendre pourquoi on lui présente telle ou telle œuvre. Le discours sur ce qu'il faut présenter au public est tellement poussiéreux qu'il est difficile de le casser. Pourtant, si vous demandez à un auditeur de musique s'il est un *consommateur de musique*, il vous répondra : non ! Il y a tout un travail à faire en direction du public : lui présenter les œuvres, lui faire entendre des recoupements entre deux styles de musique, le faire pénétrer plus avant au sein de la musique. On essaiera à Lyon, par diverses formules, débats, propos d'avant-concert ou week-end thématiques, de faire en sorte que l'auditeur soit préparé à comprendre les œuvres données à son écoute. »

Il précise justement comment s'est *composée* la programmation. « A Lyon, durant cette première saison, les concerts seront regroupés autour de diverses thématiques. Prenons l'exemple du thème de *l'emprunt* : on verra entre autres, comment Bach a puisé dans ses propres œuvres pour composer la *Messe en si*, et comment l'opéra de Haendel, *Nadar*, a été composé après sa mort à partir de morceaux de ses autres œuvres - bref, que ce qui nous paraît à nous autres, hommes du XXI^e siècle, comme relevant d'une grande unité de discours, procède en fait d'un propos composite. » Autre grand axe de son action à



David Robertson, photo © J. Henry Fair

Lyon : faire que l'Orchestre soit au centre de la vie culturelle lyonnaise. La participation des autres institutions culturelles de la ville autour d'une même action, s'est ainsi tout naturellement imposée à lui : « inventer des croisements avec le Théâtre des Célestins, dit-il, la Maison de la danse, l'Institut Lumière ou le musée d'art contemporain me semble particulièrement intéressant. Pourquoi ? Parce que chacun peut s'enrichir du travail de l'autre ».

Cet homme pour qui la coupure entre musique baroque, classique ou romantique et musique contemporaine est artificielle, et qui revendique sa volonté de jouer aussi bien Philippe Hurel qu'une symphonie de Haydn nous fait cette profession de foi : « Si je joue quelque chose, c'est d'abord parce je l'aime. Point.

Mais dans la vie musicale telle qu'on la propose au public, c'est un peu comme dans le roman de Perec : on a plusieurs modes d'emploi ! »

OPÉRATION

En guise de **cadeau de bienvenue** et pour permettre aux publics de découvrir la diversité et la richesse de cette première saison de l'Orchestre National de Lyon et de l'Auditorium, toute personne qui **achètera une place** pour un spectacle du mois d'**octobre** à l'Auditorium de Lyon, se verra **offrir une place** pour le concert de son choix au mois de **novembre**.

Cette offre est valable sur tous les concerts de l'Auditorium/Orchestre National de Lyon, dans la limite des places disponibles.

Orchestre national de Lyon

82 rue de Bonnel 69431 Lyon cedex 03
Tél : 04 78 95 95 00